

Conseil communautaire du 27 février 2025

Compte-rendu

18h – Cinéma de Montmoreau

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUPE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle du cinéma, à Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (44) : Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Paul CROCHET, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Vincent GUGLIELMINI, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Roland LÉZIN, Gérard MARCELIN, Gaël PANNETIER, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Éric ROCHER, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (09) :

Jacques BLANCHET à Monique GRANET
Christine VALEAU-LABROUSSE à Jean-Michel BOLVIN
Jean-Luc GOUPILLEAU à Vincent CHAPELET
Didier JOBIT à Jean-Claude LEYMERIE
Mireille NEESER à Jean-Yves AMBAUD
Myriam HUGUET à Jérôme DESBROSSE
Muriel SAINT-LOUPT à Joël MOTY
Nathalie SELIN à Marie-France DESCHAMPS
Claude TARDÉ à Philippe PELLISSIER

Absents (13) :

Michel ANDREU
Annette BLANDINEAU
Christophe DAMOUR
François DI VIRGILIO
Pauline DUMAS
Cyrille GUÉDON
Murielle HÉRAUD
Bernard HERBRETEAU
Alain MIKLASZESWKI
Joël PAPILLAUD
Dany POIRIER
Brigitte RICCI
Monique SEBILLAUD

Secrétaire de séance : Chantale GOREAU

Le Président ouvre la séance à 18h04.

Intervention de William LAVAUD (garagiste, Chalais)

Le Président, Jean-Yves AMBAUD, introduit Monsieur LAVAUD, entrepreneur garagiste à Chalais.

Ce dernier commence sa présentation : « J'ai monté mon entreprise, une SARL, c'est un garage automobile consacré aux véhicules anciens. Je suis actuellement locataire. ».

Il ajoute : « L'activité fonctionne bien, j'ai un mois de délai pour la prise de Rdv ! ».

Ensuite, l'entrepreneur explique avoir été accompagné par la CdC : « J'ai été aidé par Madame Séverine GROULET pour avoir une belle liste de contacts. ».

Il développe ensuite son activité au quotidien. « Je ne fais que de la mécanique d'entretien et réparation, je ne fais pas de carrosserie. Si j'ai de la sellerie ou de la carrosserie, je les envoie vers des partenaires de confiance. ».

Il ajoute vouloir s'agrandir : « Je suis en train d'entamer les démarches pour prendre un apprenti, mais le gouvernement a baissé les aides pour le financement des apprentis. Seul, entre 12 et 14h par jour, c'est éprouvant. L'investissement familial est énorme. »

Après cette présentation, Monsieur le Président remercie l'entrepreneur et annonce à l'assemblée qu'un support vidéo explicatif autour du PLUI a été créé par les services de la CdC pour donner suite aux ateliers menés avec les élus de chaque bassin de vie.

Une projection de ce support est alors proposée sur l'écran du cinéma.

Une fois cet intermède, Madame Chantale GOREAU lit les pouvoirs.

Présentation des investissements 2025 et des modalités de financement

Monsieur Jean-Yves AMBAUD rappelle que lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB), une nouvelle modalité de financement des investissements non amortissables avait été évoquée, « Il sera question d'évoquer ces modalités ce soir », propose le Président.

« Nous avons seulement 5 investissements amortissables cette année, que vous connaissez déjà » poursuit le Président.

Concernant les investissements non amortissables, il est rappelé qu'ils ne dépasseraient pas le montant de la CAF nette N, « à savoir 550 000 € environ ».

« Pour les investissements non amortissables, lorsqu'on intervient sur la structure, dans la mesure où aujourd'hui il n'y a plus d'AC compétences, il pourrait être envisagé un co-financement avec les communes », déclare le Président. « Aujourd'hui, on pourrait co-investir sur ces équipements-là, ponctuellement, de manière concertée pour garder ces bâtiments fonctionnels. Cela rétablirait certains équilibres, notamment sur des écoles périphériques, on trouvait naturel que ces communes participent alors que sur les écoles de centre-bourg, les communes ne participaient pas. Nous avons corrigé les AC compétences qui étaient inéquitables, on les a fiscalisées. », finalise le Président.

Le support de présentation pour le cofinancement des investissements non amortissable est diffusé aux élus.

À la suite de cette présentation, des échanges ont lieu dans la salle.

Monsieur Jean-Michel ARVOIR débute les questions : « Ce que tu proposes là, ce sont des AC déguisées ? »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond : « Non, car dans les AC, il y a une récurrence, là on est sur du ponctuel et concerté. Dans ce cas précis, à l'inverse des AC, il n'y a rien d'obligatoire ».

Le Président ajoute que « le bloc communal aujourd'hui a un sens, c'est de la co responsabilité entre nous, pour ne pas laisser nos équipements se dégrader. »

Monsieur Jacky RENAUDIN prend la parole : « Mais il y a un état des lieux qui a été fait au moment de la fusion, il aurait fallu faire financer les communes avant ! »

Le Président lui répond que c'est difficile de refaire l'histoire. « Déjà dans les AC, il manquait un million. Vous conviendrez que la façon dont vous contribuiez n'était pas équitable ».

Monsieur Vincent CHAPELET intervient ensuite en demandant quel est l'avis de la Trésorerie sur ce sujet. Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond que la voie du fond de concours est la meilleure solution avec un maximum de 50% du reste à charge.

Monsieur Gaël PANNETIER explique que pour une commune ça pourrait être compliqué de financer. « Est-ce que le don du bâtiment à l'euro symbolique est alors envisagé ? »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond que ça pourrait être le cas et que cette proposition ne le choquerait pas.

Ensuite, Monsieur Jean-Claude LEYMERIE fait part de son inquiétude concernant le besoin de connaître la pérennité d'une école.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui explique que c'est bien pour cela que l'on doit avoir une vision claire de l'évolution des équipements. La rentrée 2025 c'est -67 élèves, en 2024 c'était -47 élèves. « C'est une tendance lourde et régulière ! », déclare le Président.

Monsieur Sébastien PIOT demande sur le fonds de concours, si une commune qui n'a pas les finances, peut participer à hauteur de ses moyens.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond que tout se discute. « Il y a toute une phase de construction à voir ensemble ! »

Monsieur Vincent CHAPELET intervient en demandant « Quand faudra-t-il délibérer pour ça ? »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond : « On se donne le printemps. Nous avons cette année 3 projets qui seraient concernés par le co financement. L'école de Fouquebrune, l'école maternelle de Villebois et le gymnase de Villebois. »

Monsieur Jean-Claude LEYMERIE se demande si mettre en place un tel dispositif ce ne serait pas le rôle de la prochaine équipe. Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond : « On aurait pu dire ça pour les AC, sur ce mandat, nous avons passé des caps. Nos successeurs en 2026, vont récupérer une situation saine. On doit aller au bout et nous avons l'expérience du mandat que n'auront pas les nouveaux qui vont arriver. »

Monsieur Patrick VERGEZ lui répond alors que « le temps de discuter, qu'on négocie, et qu'on statue, on sera rendu en 2026 ! »

Monsieur Jean-Yves AMBAUD lui répond : « Mais c'est vous, l'équipe actuelle qui allez valider le budget 2026. »

L'assemblée semble d'accord sur le principe d'étudier cette manière de fonctionner.

Les autres sujets à l'ordre du jour du Conseil sont entamés.

I. Culture

1. Attribution des subventions 2025 aux associations du territoire dans le cadre de l'appel à projets pour le soutien à l'organisation de manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire

Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-président en charge des sports et de la culture, indique au conseil communautaire que dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la collectivité dispose d'un dispositif d'appel à projet visant à soutenir l'organisation de manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire.

Le Vice-président rappelle que depuis l'année dernière la collectivité a informé les associations qu'il n'y avait plus aucune date impérative pour déposer un dossier de subvention puisque on pourrait apporter une réponse à une demande d'appel à projets toute l'année, au fil de l'eau, à condition que celle-ci soit déposée 2 mois avant la date de la manifestation.

La collectivité s'engage à apporter une réponse 60 jours après le dépôt d'un dossier complet. Concernant cet appel à projet, pour le moment, 3 dossiers ont été déposés par 3 associations différentes du territoire au titre de cet appel à projet :

Appel à projets n°1 : soutien à l'organisation de manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire		
Structure porteuse	Projet	Subventions 2025 proposées
Respire jazz	17 ^{ème} édition du festival Respire Jazz du 26 au 29 juin 2025	3 000 €
Association internationale de musique de chambre	16 ^{ème} édition Festival International de Musique de Chambre de Chalais	3 000€
Village Sessions	Festival Village Sessions	3 000€
TOTAL		9 000 €

Pour rappel, les associations peuvent encore déposer des dossiers de demande qui seront étudiés au fil de l'eau en prenant garde à respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

Avant de passer au vote, Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX demande si les sommes demandées par d'autres associations ont déjà été attribuées. Monsieur Sébastien DÉPAGE répond par l'affirmative.

Considérant ces éléments, Monsieur Sébastien DÉPAGE propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver les attributions de subventions aux associations telles que présentées ;**
- **D'autoriser les écritures financières afférentes pour un montant total de 9 000€ ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DÉPAGE ;

Et considérant la politique de la CDC de soutien aux associations du territoire notamment dans l'organisation de manifestation ponctuelles culturelles ou sportives d'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix moins 5 abstentions,

- **Approuve les attributions de subvention aux associations telles que présentées ;**
- **Autorise les écritures financières afférentes pour un montant total de 9 000€ ;**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Une fois délibérée, le Président évoque avec l'assemblée un événement nouveau sur le territoire qui se tiendra cet été : « Aubeterre Summer Festival ».
Il propose au Maire de la commune d'en parler rapidement.

Monsieur Charles AUDOIN prend la parole : « Ce projet nous a été présenté en fin d'année dernière, on a décidé de l'accompagner au niveau municipal. Nous avons beaucoup d'associations et de partenaires locaux associés à ce nouvel événement ».

L'édile d'Aubeterre-sur-Dronne aborde ensuite la question financière d'un pareil projet : « C'est un projet à plus de 200 000 €. Le porteur de ce projet assume le risque sur ses finances personnelles. J'ai toute confiance en la personne qui organise l'événement ». Il termine en soulignant que ce festival fera rayonner encore davantage la commune.

2. Convention 2025-2026 avec l'Amicale Laïque de Chalais pour le soutien au club théâtre jeunesse

Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-Président en charge des sports et de la culture rappelle au conseil communautaire que la Communauté de communes soutient depuis de nombreuses années l'éducation artistique et culturelle des jeunes notamment à travers la CTEAC ou les appels à projets associatifs.

Plusieurs associations du territoire proposent des ateliers de pratique théâtrale en direction des jeunes et des enfants.

Après discussion avec les responsables de ces associations, il semble que le dispositif d'appel à projets ne soit pas très adapté à leurs besoins, en effet celles-ci nécessitent un engagement personnalisé et pluriannuel notamment car l'accompagnement de ces ateliers théâtre peut difficilement se faire intégralement par des bénévoles.

Monsieur Sébastien DÉPAGE proposerait au conseil communautaire de conventionner sur deux années (2025 et 2026) avec les structures associatives du territoire qui le souhaitent et qui proposent des pratiques artistiques et culturelles au profit des enfants et des jeunes.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

Mettre en place des ateliers de pratique théâtrale en direction des enfants avec pour objectifs :

- Dans un groupe constitué, favoriser toutes les dynamiques d'échange, d'écoute et de partage de textes et chansons à travers la pratique théâtrale et musicale.
- Développer à travers cette pratique le travail de groupe, avec tolérance et respect.
- Emmener les participants aux ateliers Théâtre à finaliser un spectacle pour avoir, par leur pratique, une expérience de partage et d'échange avec un public.
- Offrir aux participants un encadrement professionnel par un artiste, professeur de théâtre...
- Participer au projet culturel porté par la CDC.

Le montant et les modalités de versement de la subvention apportés par la CDC sont évoqués.

La subvention maximale sera de 30% des dépenses allouées au projet artistique hors investissements.

Elle sera versée en 2 fois :

- 50 % à la signature
- 50 %, le solde l'année après fourniture d'un bilan qualitatif et quantitatif.

Le montant de la subvention est évalué annuellement sur la base d'une fiche projet et d'un budget prévisionnel.

Une association a déjà déposé un dossier complet pour bénéficier de cette subvention et signer une convention avec la CDC.

Il s'agit de l'Amicale laïque de Chalais section théâtre qui anime depuis plusieurs années un club théâtre jeunesse soutenu par la CDC.

Le projet fait apparaître des coûts artistiques à hauteur de 5 000€ et l'association sollicite donc une subvention de 1 500€ soit 30% des dépenses.

Considérant ces éléments, Monsieur Sébastien DÉPAGE propose au Conseil communautaire :

- D'autoriser le président, ou son représentant, à signer une convention de deux années (2025-2026) avec l'Amicale laïque de Chalais pour le soutien au club théâtre jeunesse de Chalais ;
- D'autoriser les écritures financières afférentes pour un montant total de 1 500€ par an sur deux ans ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DÉPAGE ;

Vu le projet de convention évoqué ci-dessus et annexé à la présente délibération ;

Et considérant la politique de la collectivité visant à soutenir et promouvoir l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix moins une abstention :

- Autorise le président, ou son représentant, à signer une convention de deux années (2025-2026) avec l'Amicale laïque de Chalais pour le soutien au club théâtre jeunesse de Chalais ;
- Autorise les écritures financières afférentes pour un montant total de 1 500€ par an sur deux ans ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

II. Sport

1. Attribution de subventions 2025 aux associations du territoire dans le cadre de l'appel à projet relatif au soutien de l'activité sportive pour les jeunes « école d'activité »

Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-président en charge des sports et de la culture, rappelle au conseil communautaire que l'appel à projets n°2, relatif aux écoles d'activités, concerne l'ensemble des associations sportives du territoire qui développent une activité régulière, à l'année, auprès des jeunes du territoire, pour favoriser et promouvoir l'activité physique et sportive.

La collectivité attribue une subvention de 16€ par jeune licencié âgé entre 3 et 16 ans.

Après discussion avec les responsables associatifs et avis de la commission sports, il est proposé à compter de cette année d'aider les associations du territoire quel que soit le domicile des jeunes licenciés.

Monsieur Sébastien DÉPAGE rappelle que comme pour les autres appels à projets, depuis l'année dernière la collectivité a informé les associations qu'il n'y avait plus aucune date impérative pour déposer un dossier de subvention puisqu'on pourrait apporter une réponse à une demande d'appel à projets toute l'année, au fil de l'eau, à condition que celle-ci soit déposée 2 mois avant la date de la manifestation.

La collectivité s'engage à apporter une réponse 60 jours après le dépôt d'un dossier complet.

Voici les demandes en cours actuellement reçues à la CdC au titre de cet appel à projet :

Appel à projets n°2 : Soutien aux actions favorisant la pratique sportive des jeunes (école d'activités)		
Structure porteuse	Projet	Subvention 2025
Tennis Club Chalais	Ecole d'activités Chalais (28 jeunes)	448€
Amicale laïque de Chalais	Ecole d'activités Chalais Multi-sections (138 jeunes)	2 208€
VALECHEL Judo	Ecole d'activité antenne à Villebois Lavalette (108 jeunes)	1 728€
	TOTAL	4 384 €

Considérant ces éléments, Monsieur Sébastien DÉPAGE propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver les attributions de subvention aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser les écritures financières afférentes pour un montant global de 4 384€ ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DÉPAGE ;

Et considérant que ces aides accordées aux associations du territoire font partie intégrante de la politique de la collectivité visant à favoriser et promouvoir l'activité physique et sportives des plus jeunes ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur Sébastien DÉPAGE, Vice-président en charge des sports et de la culture.

III. Enfance Jeunesse

1. Versement d'une avance à l'espace de vie sociale L'OISON

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de communes a confié à l'espace de vie sociale « L'OISON » la gestion et l'animation des services d'accueil de loisirs du bassin de vie de Montmoreau.

Les services délégués comprennent :

- L'accueil de loisirs extrascolaires des mercredis et vacances scolaires sur Chalais ;
- Le service d'accueil mutualisé des jeunes de 11-17 ans (club ados)

Ce dernier précise que cette délégation fait l'objet de convention de partenariat et d'objectifs tri-annuelle (2024-2026) entre la Communauté de communes et l'espace de vie sociale LOISON qui précise les rôles des parties et les moyens matériels, humains et financiers affectés aux services et qui a fait l'objet d'une précédente délibération.

Le Président ajoute qu'il sera proposé lors du prochain conseil communautaire votant le budget de la CDC d'acter le montant annuel de la subvention à verser à L'OISON au titre de l'année 2025, dans le cadre de la convention tri-annuelle signée l'année dernière.

Dans l'attente, l'espace de vie sociale a enclenché des actions depuis le 1^{er} janvier 2025 et assure la gestion de ces services délégués. Néanmoins, au regard des frais avancés par la structure et dans un souci de ne pas entacher sa trésorerie, il est naturellement demandé par L'OISON le versement d'une avance sur la subvention annuelle.

Considérant ces éléments, Monsieur Jean-Yves AMBAUD propose au Conseil communautaire de :

- **Valider le versement d'une avance à l'espace de vie sociale L'OISON sur la participation de la CDC sur l'année 2025 du montant de 30% de la participation versée en 2024 soit un total avancé de 59 655.90€**

Cette avance sera déduite de la participation 2025 lorsqu'elle sera définie et votée.

- **De l'autoriser lui, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé du Président ;

Vu la convention de partenariat et d'objectifs tri-annuelle signée entre la Communauté de commune et l'espace de vie sociale L'Oison pour la période 2024-2026 qui a fait l'objet d'une précédente délibération (n°2024_05_01);

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Président.

2. Versement d'une avance au centre socio-culturel ENVOL

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de communes a confié au centre socioculturel « ENVOL » la gestion et l'animation des services d'accueil de loisirs du secteur du Pays de Chalais.

Les services délégués comprennent :

- L'accueil de loisirs extrascolaires des mercredis et vacances scolaires sur Chalais ;
- L'accueil de loisirs périscolaires du matin et du soir des écoles publiques de Chalais ;
- L'accueil de loisirs durant la pause méridienne pour les 6-11 ans de l'école publique de Chalais.

Cette délégation fait l'objet de convention de partenariat et d'objectifs tri-annuelle (2024-2026) entre la Communauté de communes et le centre culturel ENVOL qui précise les rôles des parties et les moyens matériels, humains et financiers affectés aux services.

Il sera proposé lors du prochain conseil communautaire votant le budget de la CDC d'acter le montant annuel de la subvention à verser à ENVOL au titre de l'année 2025, dans le cadre de la convention tri-annuelle signée l'année dernière.

Dans l'attente, le centre socioculturel a enclenché des actions depuis le 1^{er} janvier 2025 et assure la gestion de ces services délégués. Néanmoins, au regard des frais avancés par la structure et dans un souci de ne pas entacher sa trésorerie, il est naturellement demandé par ENVOL le versement d'une avance sur la subvention annuelle.

Considérant ces éléments, Monsieur Jean-Yves AMBAUD propose au Conseil communautaire de :

- **Valider le versement de l'avance présentée au centre socioculturel ENVOL sur la participation de la CDC sur l'année 2025 du montant de 30% de la participation versée en 2024 soit un total avancé de 52 216,50€ ;**

Cette avance sera déduite de la participation 2025 lorsqu'elle sera définie et votée.

- De l'autoriser lui, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé du Président ;

Vu la convention de partenariat et d'objectifs tri-annuelle signée entre la Communauté de commune et le centre socioculturel ENVOL pour la période 2024-2026 qui a fait l'objet d'une précédente délibération (n°2024_05_02) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve les propositions du Président.

IV. Finances

1. Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI – Adhésion à l'Agence technique de la Charente ATD16

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, rappelle aux membres du Conseil communautaire que les fonctions supports de la Communauté de communes (services RH et finances/comptabilité) fonctionnent avec un logiciel métier JVS.

L'ATD16 assure le suivi fonctionnel de cet outil auprès des agents de la Communauté de communes.

En revanche, la maintenance et l'hébergement, sont assurés par l'éditeur lui-même : JVS.

Le contrat conclu entre l'ATD16 et JVS expirera en 2027. L'ATD16 a indiqué, après négociation avec l'éditeur JVS, que les tarifs proposés par JVS augmenteront jusqu'à être multipliés par 2,4. De ce fait, en fin de contrat, le coût annuel de la maintenance de l'outil serait de approximativement 18 800 € pour la Communauté de communes.

De plus, il est nécessaire de souligner que les agents utilisateurs de cet outil émettent une satisfaction très relative quant à la performance de l'outil JVS.

Face à la nouvelle politique tarifaire de JVS, l'ATD16 souhaite proposer une alternative avec l'éditeur AGEDI.

Les objectifs affichés par l'ATD 16 sont les suivants :

- Rejoindre un partenaire public ancré dans l'intérêt général, souverain, utilisateur de ses propres solutions et non inscrit dans une démarche marchande ;
- Bénéficier d'une assistance locale disponible et renforcée ;
- Orienter toutes les communes de Charente sur un même outil afin de faciliter les renforts temporaires entre communes et les mobilités au sens large ;
- Avoir un politique tarifaire moins onéreuse.

Il est donc proposé à la Communauté de communes de prendre une position de principe (qui n'engage en rien la CDC) pour travailler sur une solution proposée par l'éditeur AGEDI.

Avant de passer au vote, Madame Monique GRANET souhaite revenir sur l'augmentation des prix annoncés.

Le Vice-président lui répond que c'est l'éditeur lui-même qui a donné l'information à l'ATD16.

Monsieur Jean-Claude LEYMERIE souhaite prendre la parole pour confirmer le chiffre d'augmentation annoncé. « Depuis que nous avons fusionné avec Magnac-Lavalette, nous sommes déjà concernés par cette multiplication à hauteur de 2,4. ».

Le président conclut les échanges en affirmant qu'avec la prise de cette délibération, la CdC aura « un plan B ».

Dès lors, au regard de ces éléments, il est proposé aux élus communautaires :

- D'autoriser l'ATD16 à étudier une solution alternative avec AGEDI ;
- D'approuver la position de principe visant à adhérer au syndicat mixte ouvert AGEDI si l'offre du syndicat répond aux attentes de la Communauté de communes ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD,

Vu l'intérêt de mutualiser les applications métiers nécessaires au bon fonctionnement des fonctions supports ;

Vu l'intérêt financier de trouver une alternative au logiciel métier JVS, dont les tarifs vont considérablement augmenter ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 45 voix pour, 2 voix contre et 6 absentions, approuve les propositions de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD.

V. Ressources humaines

1. Augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien (planning des missions supérieur à la quotité actuelle)

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, indique au conseil communautaire que la Communauté de communes emploie un agent d'entretien pour assurer l'entretien du France Services de Chalais et de l'antenne administrative de Chalais, de l'Espace Arc-en Ciel et du Dojo.

Pour assurer ces missions, l'agent disposait d'un temps de travail à hauteur de 16/35^{ème}.

Néanmoins, depuis peu, cet agent assure également le ménage de l'atelier de Chalais (partie sanitaires et bureau...). Cette nouvelle mission génère pour l'agent 1 heure de travail hebdomadaire supplémentaire. Actuellement, cette heure est payée en heure complémentaire.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'augmenter le temps de travail de cet agent à hauteur de son planning réel, soit 17/35^{ème}.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux élus communautaires :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial, pour une quotité de 17/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- De supprimer l'ancien poste sur lequel était positionné l'agent concerné ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette création d'emploi.

Vu l'exposé de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu la nécessité d'établir une cohérence entre le temps de travail effectivement réalisé par l'agent et sa quotité de travail ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré avec 52 voix pour et 1 abstention, approuve les propositions de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD.

VI. Tourisme

1. Autorisation de demande de subvention auprès de l'Union Européenne (volet territorial - FEDER OS5) pour la création d'une passerelle d'accès sur la base de pleine nature de Poltrot

Monsieur Patrick EPAUD, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne s'attache à développer la base de Poltrot, dont elle est propriétaire.

Pour rappel, le site de Poltrot s'étend sur 7 hectares aménagés et préservés au cœur de la vallée de la Dronne. Cet espace de pleine nature propose également une offre diversifiée de loisirs de plein air et des services adaptés aux locaux ainsi qu'à un large public touristique, français et étranger.

Monsieur le Vice-Président explique qu'à ce titre, la Communauté de Communes entreprend depuis plusieurs années une politique volontariste de dynamisation et de modernisation des équipements proposés sur le site, dans le but de répondre aux attentes d'une fréquentation croissante.

Il précise qu'après 8 saisons d'exploitation du site et conformément à l'évaluation de la qualité des services proposés, la Communauté de Communes a établi les constats suivants :

- La base de Poltrot est devenue au fil des années un site bien ancré localement et bénéficie d'une fréquentation touristique croissante (plus de 30 000 visiteurs par an) ;
- Les types d'aménagements réalisés contribuent pleinement au renforcement de l'attractivité du site et de la destination Sud Charente, en particulier vis-à-vis d'un large public familial ;

Toutefois, pour accueillir dans de bonnes conditions le public, Monsieur Patrick EPAUD explique qu'une attention particulière doit être portée à la qualité des équipements. A cet effet, pour renforcer la qualité d'accueil de ce site touristique majeur, reconnu comme spot touristique à développer par le Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud Charente, le Vice-Président indique que la Communauté de Communes souhaite équiper la base de pleine nature de Poltrot d'une passerelle piétonnière permettant de relier la petite île d'entrée à l'île principale, en franchissant le bras de décharge du canal du moulin.

Il explique que la création de cet équipement permettrait d'assurer une circulation facilitée des visiteurs sur l'ensemble du site et participerait à le rendre plus adapté à l'accueil des familles.

Le Vice-Président indique que cette passerelle permettrait également d'assurer encore davantage une gestion respectueuse des milieux naturels du site, en autorisant le passage de véhicules légers nécessaires à l'entretien du site, évitant de traverser le gué et de détériorer le lit du bras de décharge.

Monsieur Patrick EPAUD précise que cette opération pourrait bénéficier de financement auprès de l'Union Européenne (volet territorial - FEDER OS5) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Construction d'une passerelle	60 000,00	Union Européenne (FEDER OS5)	37 500,00
		Autofinancement	22 500,00
Total dépenses	60 000,00	Total recettes	60 000,00

Compte-tenu de ces éléments, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Union Européenne aux conditions mentionnées ci-dessus.

Considérant ces éléments, Monsieur Patrick EPAUD propose au Conseil communautaire :

- **D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Union Européenne (volet territorial – FEDER OS5) selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.**

Vu l'exposé de Monsieur Patrick EPAUD,

Vu le Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud-Charente préconisant la valorisation des polarités touristiques du territoire, dont la base de pleine nature de Poltrot ;

Et considérant que cette opération s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud-Charente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les propositions de Monsieur Patrick EPAUD, Vice-Président en charge du Tourisme.

VII. Santé

1.Motion de soutien à l'installation du Dr BRICEAG au sien de la maison de santé de Chalais

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, rappelle au Conseil communautaire que la maison de santé de Chalais accueille actuellement deux dentistes, les docteurs ROIBAN et MARTY. Le docteur MARTY partira en retraite à compter du mois d'octobre 2025.

Dans un contexte de renforcer l'offre de soin, porté par la Communauté de communes, un dentiste, le Docteur BRICEAG, a manifesté sa volonté d'intégrer la maison de santé de Chalais en fin d'année 2024, pour y débiter son exercice professionnel en début d'année 2025. L'installation du Docteur BRICEAG s'inscrit donc logiquement dans une continuité de l'offre médicale en anticipant le départ du docteur MARTY.

Néanmoins, conformément à l'article R4127-278 du Code de la Santé publique, qui fait office de Code de Déontologie pour les professionnels de santé, le Docteur BRICEAG doit recevoir l'acceptation des deux dentistes en place afin de s'installer.

Le Docteur ROIBAN a accepté cette installation, mais le docteur MARTY semble la refuser.

Aujourd'hui, la position du Docteur MARTY nécessite donc de recourir à une procédure de dérogation auprès du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, afin que le Docteur BRICEAG puisse s'installer.

A ce titre, il est nécessaire de souligner que la maison de santé de Chalais se situe en zone d'intérêt prioritaire, menacée par une carence en matière d'offre de soin. Le fait que le Docteur BRICEAG ne puisse s'installer entrainerait la maison de santé à ne disposer, à terme, que d'un seul dentiste, le Docteur ROIBAN.

Il demeure donc indispensable de renforcer l'offre de soin, notamment dentaire, sur le territoire Sud Charente.

Face à ce constat qui serait dramatique, la Communauté de communes entend soutenir l'installation du Docteur BRICEAG par la voie d'une motion de soutien à son installation, ce qui permettrait d'appuyer son installation auprès du Conseil de l'Ordre.

Avec de passer au vote, Monsieur Pascal BORDE demande pourquoi la CdC ne pourra-t-elle pas accueillir le dentiste dans d'autres locaux.

Le Président lui répond que possibilité existe bien mais que le professionnel désire travailler avec son confrère, le Dr ROIBAN. « Nous avons besoin de cette dérogation du Conseil de l'Ordre, d'autant qu'on est en ZIP (Zone d'intervention prioritaire) », conclut Jean-Yves AMBAUD.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux élus communautaires :

- **De soutenir l'installation du Docteur BRICEAG au sein de la maison de santé de Chalais ;**
- **D'appuyer la demande d'installation du Docteur BRICEAG auprès du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD,

Vu l'intérêt de renforcer l'offre de soin en Sud Charente ;

Considérant les travaux d'installation déjà réalisés par la Communauté de communes pour permettre l'arrivée du Docteur BRICEAG ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD.

VIII. Questions diverses

En fin de séance, Monsieur le Président évoque le document cadre de la Chambre d'agriculture. « Aujourd'hui, il nous est demandé de se positionner, mais j'aimerais vous entendre sur les incohérences repérées », demande le Président.

L'assemblée est unanime sur les éléments imprécis et/ou faux.

L'assemblée demande une réponse collective auprès de la Chambre pour souligner les incohérences.

Monsieur Jean-Michel ARVOIR prend la parole pour affirmer son mécontentement concernant les zones d'accélération.

Il est rappelé ensuite que le budget sera voté le 3 avril prochain à 18h au théâtre Arc-en-Ciel (ERRATUM : le 10.04.2025).

Puis, Monsieur le Président évoque l'action à destination des agriculteurs pour soutenir l'emploi. « On compte sur vous pour sensibiliser les agriculteurs qui souhaitent recruter, nous avons deux dates (15 avril 2025 et le 12 mai 2025) sur lesquelles il faut mobiliser les Agri ! Appelez-les et passez-leur l'info, cet événement est organisé pour vous avec de nombreux partenaires ! » déclare Jean-Yves AMBAUD.

Il annonce par ailleurs une conférence des maires qui se déroulera le 24 avril sur la planification, l'urbanisme et l'habitat.

Enfin, Monsieur Jean-Yves AMBAUD indique qu'une restitution des ateliers PLUi aura lieu au printemps et rappelle le calendrier de travail sur le temps long.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h35.

Le 04/04/2025

La secrétaire de séance,
Chantale GOREAU



Le Président,
Jean-Yves AMBAUD

